

**DÉCISION SUR L'INTÉGRATION ENTIÈRE DU NEPAD AU  
SEIN DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** sa Décision Assembly/AU/Dec. 635(XXVIII) et son annexe adoptée en janvier 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie) réaffirmant que le NEPAD doit être entièrement intégré au sein de la Commission de l'Union africaine comme une agence de développement de l'Union africaine devant assumer les priorités convenues et soutenues par un cadre consolidé de suivi des résultats ;
2. **DÉCIDE** de supprimer le Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) à partir du Sommet de janvier 2018 et **EXPRIME SON APPRÉCIATION** au HSGOC pour le leadership politique et l'orientation stratégique qu'il a accordé aux programmes du NEPAD, au cours de ces dernières années ;
3. **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégration entière du NEPAD au sein de la Commission et de rendre compte, à cet effet, à la trentième Session ordinaire de la Conférence, en janvier 2018.

